



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ



Le Délégué Territorial

Dossier suivi par : Denis JUILIEN

Tél. : 02.41.87.80.82

Mail : d.julien@inao.gouv.fr

N/Réf : IC 72/Parc éolien/09-2017

V/Réf : Courrier du 25 août 2017

Affaire suivie par Mme GRAINDORGE

Le Directeur de l'INAO

à

Préfecture de la Sarthe

Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial

Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

Place Aristide Briand

72041 LE MANS Cédex 9

Angers, le 11 septembre 2017

Objet : parc éolien

Communes de Thoigné et Courgains

Par courrier en date du 25 août 2017, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, un dossier présenté par la SNC Les Vents de Nord Sarthe 2 qui souhaite procéder à la réalisation d'un parc éolien de 3 aérogénérateurs et 1 poste de livraison situé sur les communes de Thoigné et Courgains.

Les communes de Thoigné et Courgains sont incluses dans l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées "Bœuf du Maine", "Cidre de Bretagne ou Cidre breton", "Porc de la Sarthe", "Val de Loire", "Volailles de Loué", "Volailles du Maine" et "Œufs de Loué".

En 2014, 4 opérateurs habilités étaient concernés par l'un de ces signes de qualité (3 sur Courgains et 1 sur Thoigné).

Après étude de ce dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les IGP concernées.

Pour le Directeur de l'INAO,
Et par délégation
Le Délégué Territorial,

Pascal CELLIER

Copie DDT 72

INAO - Délégation Territoriale Val de Loire

SITE D'ANGERS
16 rue du Clon
49000 ANGERS
TEL 02 41 87 33 36
www.inao.gouv.fr